



HAMPSTEAD

www.hampstead.qc.ca

PUBLIC NOTICE

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant a été adopté par le Conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 6 février 2012 :

Règlement n° 793 intitulé : «Règlement concernant la prévention des incendies ».

Ce règlement a été déposé au bureau de la Greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de sa publication dans le journal.

Donné à Hampstead, ce 14 février 2012.

(s) Me Nathalie Lauzière, Avocate
Greffière de la Ville

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that the following By-law has been adopted by the Town Council at their Regular Meeting held on February 6th, 2012:

By-law N° 793 entitled: "By-law concerning Fire Safety".

This By-law is now deposited in the office of the Town Clerk where communication thereof may be had during office hours.

This By-law comes into force the date on which it was published in the newspaper.

Given at Hampstead, on February 14th, 2012.

(s)Me Nathalie Lauzière, Attorney
Town Clerk